

N° ADM/2021/68**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	30 septembre 2021	Nombre de conseillers communautaires Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	30 septembre 2021	

Séance du 6 octobre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 6 octobre deux mille vingt et un à vingt heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCHARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Éric APFFEL
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à Mme Frédérique COLAS
Mme Elisabeth LEFEVRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, procuration à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Programme MobiliTerre : « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » - Signature d'une convention de partenariat

ADM/2021/68

Conseil communautaire du
6 octobre 2021

Objet : Programme MobiliTerre : « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » - Signature d'une convention de partenariat

Présentation du dispositif

La communauté de communes du Jovinien a été retenue comme territoire d'expérimentation dans le cadre du programme MobiliTerre conduit par Unis Cité en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux qui accompagnent les organisations et les collectivités dans leur processus de réflexion et leurs expérimentations pour transformer la mobilité rurale.

Ce programme permet à notre territoire de bénéficier d'une démarche innovante et de proximité qui interrogera nos pratiques et les freins rencontrés par nos habitants et permettra de proposer des pistes d'amélioration et de financer des actions à l'issue de la mission.

Financé en très grande majorité par EDF par le biais des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), MobiliTerre ne sollicite aucune participation de la part de la CCI pour la rémunération de la coordination ou de la part consacrée au versement des indemnités de jeunes en service civique. La contribution de notre collectivité intervient par le biais d'une mise à disposition d'un bureau au sein du Bâtiment Adrien DURAND pendant la durée de la démarche.

Une convention de partenariat liant notre collectivité et un ensemble de partenaires doit être signée pour définir les modalités de mise en place et de fonctionnement de ce programme, les objectifs poursuivis et les engagements de chacun. Le programme sera suivi localement par un comité de pilotage au sein duquel siègera la communauté de communes représentée par le Président et le vice-Président en charge de l'environnement. La composition de cette instance de suivi n'étant pas formalisée réglementairement, la collectivité peut librement demander l'association d'autres élus volontaires.

Les objectifs de MobiliTerre :

Le programme vise à **sensibiliser et former les habitants des territoires ruraux et périurbains**, en particulier les ménages aux revenus modestes rencontrant des difficultés de mobilité, **aux enjeux et pratiques de la mobilité économe en énergies fossiles, et faire émerger**, sur la base de diagnostics partagés des pratiques et besoins, **des solutions collectives de mobilité** avec et pour les habitants et communes rurales.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- Sensibiliser les citoyens des territoires ruraux et péri-urbains aux enjeux des mobilités douces et durables ;
- Favoriser la connaissance et l'accessibilité des réseaux de transports en commun sur ces territoires ;
- Permettre la création de solutions de transports partagés co-construites avec les habitants et les élus des communes rurales concernés ;
- Accompagner les personnes les plus en difficulté, aux revenus modestes dans leurs démarches de mobilité ;
- Prévenir les conduites à risque dans les pratiques de mobilité pour lever les freins aux modes partagés ;

- Réduire de manière notable l'usage de la voiture personnelle en zone rurale et péri-urbaine ;
- Permettre aux élus d'agir auprès des prescripteurs de mobilité afin de mettre en place une offre de transport adaptée aux territoires grâce aux outils élaborés dans le cadre du programme,

Durée de la démarche :

Les objectifs et axes déclinés ci-dessus seront poursuivis jusqu'au 31 décembre 2022, date de clôture du programme.

Qui est en charge de l'animation localement ?

Le pilotage et la coordination est assuré par une cheffe de projet, salariée d'Unis Cité qui assure le recrutement, la formation et l'encadrement technique et humaine de quatre jeunes du territoire recrutés par le biais de missions en service civique. Ces jeunes peuvent être âgés de 16 à 25 ans et s'engagent pour 6 mois, une prise de relais par une nouvelle équipe s'opère à l'issue de chaque période.

Un diaporama de présentation est joint en annexe de la présente note ainsi qu'un projet de convention.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la Convention locale du Programme « les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » tel que présentée et annexée,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention locale du programme MobiliTerre à intervenir,
- **MANDATE** le Président ou son représentant dûment habilité pour en assurer la bonne exécution.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, starting with a large loop and ending with a long horizontal stroke.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le 15/10/2021



ID : 089-248900938-20211015-ADM_2021_68-DE